

Pièces obligatoires à fournir pour pouvoir établir un contrat d'abonnement

1. Si vous êtes propriétaire :

- une copie de votre (vos) pièce(s) d'identité (*carte d'identité, passeport*),
- une attestation de propriété,
- **pour les sociétés immobilières : acte de création**
- le relevé du compteur d'eau (*photo imprimée du compteur acceptée*),
- vos coordonnées : numéros de téléphone, courriel,
- un RIB (*pour effectuer les remboursements potentiels*)

2. Si vous êtes locataire:

- une copie de votre (vos) pièce(s) d'identité (*carte d'identité, passeport*),
- une copie de votre contrat de location (*et éventuellement le nom de l'ancien locataire*)
- une copie de votre état des lieux précisant le relevé du compteur d'eau (*photo imprimée du compteur acceptée*),
- vos coordonnées : numéros de téléphone, courriel,
- un RIB (*pour effectuer les remboursements potentiels*)

3. Si le contrat concerne un local à usage professionnel et/ou commercial:

- une copie de la pièce d'identité du gérant, du responsable (*carte d'identité, passeport*),
- une copie de votre contrat de location ou de l'attestation de propriété,
- **SIRET : extrait du répertoire SIRENE ou KBis**
- vos coordonnées : numéros de téléphone, courriel,
- un RIB (*pour effectuer les remboursements potentiels*)

Lors de l'inscription, des frais vous seront réclamés (prévoir un mode de paiement hors carte bancaire) pour :

- **les frais de dossier,**
- **les frais liés à l'ouverture du branchement (si celui-ci est fermé),**
- **les frais liés à (aux) abonnement(s) (en fonction de la période à laquelle vous arrivez),**
- **les frais liés à une avance sur la consommation (en fonction de la période à laquelle vous arrivez).**